



Lundi 7 juillet 2014

Communiqué

Collèges privés : le Conseil général accompagne les travaux de sécurité et d'accessibilité

C'est dans le cadre très strict de la Loi Falloux, que les conseillers généraux ont octroyé une subvention globale de 900 000 €, lors de la Commission permanente du lundi 7 juillet, aux collèges privés de la Loire.

Cette somme correspond aux travaux de sécurité et d'accessibilité pour les personnes handicapées, qui doivent être réalisés pour un accueil respectant les nouvelles normes.

« En lien avec la Direction diocésaine de l'enseignement catholique, nous aidons 23 collèges privés à effectuer les travaux indispensables de mise en sécurité et accessibilité. Nous les aidons comme nous aidons les collèges publics car, au-delà des choix personnels, il s'agit du cadre d'apprentissage de tous les jeunes Ligériens », explique **Gilles Artigues, Vice-président du Conseil général en charge de l'éducation.**

La mise en sécurité et en conformité des toilettes, des salles de restauration, la mise aux normes de tableaux électriques, ou bien encore des fenêtres, la réfection des douches de l'internat, et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, sont les projets qui intègrent la liste des travaux.

« La Loire est forte de 77 collèges, dont la fréquentation est en hausse régulière. La réussite des élèves est améliorée par le cadre offert par l'établissement. Au Conseil général, nous voulons tout faire pour la réussite personnelle des élèves », confie **Gilles Artigues.**

contact presse :

Pierre Chappel - 04 77 48 42 38

pierre.chappel@cg42.fr

Patrick Françon - 04 77 48 40 07

patrick.francon@cg42.fr